|  |  |
| --- | --- |
| **Conseil 2018 Genève, 17-27 avril 2018** | **logo_F_** |
|  |  |
|  |  |
| **Point de l'ordre du jour: PL 3.3** | **Document C18/25-F** |
| **8 février 2018** |
| **Original: anglais** |
| Rapport du Secrétaire général | |
| renFORCEMENT DE LA PRéSENCE RéGIONALE | |

|  |
| --- |
| Résumé  Le présent document rend compte de la mise en oeuvre de la Résolution 25 (Rév. Busan, 2014) de la Conférence de plénipotentiaires.On trouvera dans le [Document C18/INF/6](https://www.itu.int/md/S18-CL-INF-0006/en) six annexes se rapportant au présent document.  Suite à donner  Le Conseil est invité à **prendre note** du présent rapport.  \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_  Références  [*Résolution 25 (Rév. Busan, 2014)*](http://www.itu.int/pub/S-CONF-ACTF-2014/fr) *de la Conférence de plénipotentiaires; Document du Conseil 2017* [*C17/INF/12*](http://www.itu.int/md/S17-CL-INF-0012/en) |

# 1 Rappel

1.1 La version révisée de la Résolution 25 relative au renforcement de la présence régionale, approuvée lors de la Conférence de plénipotentiaires de 2014 (PP-14), souligne l'importance du rôle des bureaux régionaux et des bureaux de zone dans l'élaboration et la mise en oeuvre du plan stratégique, ainsi qu'en vue de répondre aux diverses attentes des membres de l'UIT. Par cette Résolution, le Secrétaire général de l'UIT est chargé de soumettre chaque année au Conseil un rapport sur la présence régionale. Le présent document propose une version mise à jour du document similaire soumis au Conseil à sa session de 2017 ([Document C17/25](https://www.itu.int/md/S17-CL-C-0025/fr)), tenant compte de l'évolution enregistrée et des activités réalisées en 2017.

1.2 Des efforts supplémentaires ont été déployés au cours de l'année 2017 pour renforcer la présence régionale de l'UIT par le biais d'un ensemble de mesures visant à permettre à l'Union d'être plus réactive aux besoins particuliers des régions et de fournir efficacement et dans les meilleurs délais des résultats et des services de qualité aux niveaux national et régional.

1.3 Le présent rapport offre des renseignements sur la mise en oeuvre du plan d'action et des initiatives régionales. On y trouve aussi des renseignements détaillés sur la mise en oeuvre du budget 2017, qu'il s'agisse du budget ordinaire ou des sources de financement extrabudgétaires, ainsi que des renseignements actualisés sur les effectifs des différents bureaux régionaux et bureaux de zone et d'autres renseignements d'ordre opérationnel, portant par exemple sur les bourses, les experts et les missions accomplies par des experts internes. Le présent document est complété par le [Document d'information C18/INF/6](https://www.itu.int/md/S18-CL-INF-0006/en), qui contient les annexes suivantes:

• Annexe 1 Résumé du niveau de mise en oeuvre du plan opérationnel ainsi que des projets en 2017 et résumé des dépenses des bureaux régionaux et des bureaux de zone en 2017

• Annexe 2 Niveau de mise en oeuvre du plan opérationnel en 2017, par région et par objectif

• Annexe 3 Ventilation des dépenses des bureaux régionaux et des bureaux de zone en 2017, par catégorie de dépense

• Annexe 4 Bourses accordées et experts recrutés en 2017

• Annexe 5 Résumé des effectifs par bureau régional et bureau de zone

• Annexe 6 Ventilation des effectifs par bureau régional et bureau de zone

1.4 Il est en outre demandé, dans l'annexe de la Résolution 25 de la PP-14, d'organiser une fois tous les quatre ans une enquête de satisfaction concernant la présence régionale de l'UIT adressée aux Etats Membres, aux Membres de Secteur et aux organisations régionales de télécommunication. Conformément à l'annexe de la Résolution 25, "le Conseil devrait alors examiner la suite à donner en vue de faire rapport à la Conférence de plénipotentiaires de 2018 sur la question".

1.5 Il est rappelé qu'une enquête de ce type a été réalisée en 2016; ses résultats et un rapport à ce sujet ont été présentés au Conseil à sa session de 2017 ([Document C17/INF/12](http://www.itu.int/md/S17-CL-INF-0012/fr)). A cette même session, le Conseil a pris note du document C17/25 (Renforcement de la présence régionale), qui fait référence à l'enquête de satisfaction décrite dans le Document C17/INF/22. L'UIT a reçu 129 réponses, dont 88 émanant d'Etats Membres et 41 émanant de Membres de Secteur, d'Associés, d'organisations régionales et d'organisations internationales. Globalement, les résultats sont en général satisfaisants pour toutes les questions posées dans le cadre de l'enquête. Les participants à l'enquête, dans leur très grande majorité, ont indiqué que l'emplacement des bureaux régionaux et des bureaux de zone était approprié et qu'ils connaissaient les activités de l'UIT, y compris les activités régionales. Les participants, dans leur majorité, ont également indiqué qu'ils jugeaient approprié le niveau des effectifs des bureaux régionaux et des bureaux de zone.

# 2 Résultats obtenus au niveau régional (plan opérationnel, initiatives régionales et projets)

2.1 La mise en oeuvre des initiatives régionales et l'exécution des programmes, des projets et des activités sont conduites sur le terrain sous la direction des bureaux régionaux et des bureaux de zone. Les principaux résultats obtenus sont communiqués régulièrement au GCDT et au Conseil. Ces résultats figurent aussi dans les rapports trimestriels qui ont été mis en place par le Bureau en 2013, en vue de donner des précisions sur la mise en oeuvre des plans stratégique, financier et opérationnel, y compris au niveau régional. Les rapports trimestriels sont disponibles à l'adresse suivante: [http://www.itu.int/en/ITU‑D/Pages/OperationalPlansPerformanceReports.aspx](https://www.itu.int/en/ITU-D/TIES_Protected/PerfReport2016.pdf).

2.2 Le rapport d'activité de l'UIT-D pour 2017 présente de manière détaillée la contribution des bureaux régionaux et des bureaux de zone à la mise en oeuvre des plans stratégique et opérationnel de l'UIT-D pour 2017. Le rapport d'activité est accessible à l'adresse suivante: <https://www.itu.int/en/ITU-D/TIES_Protected/PerfReport2017.pdf>.

2.3 En 2017, la mise en oeuvre du plan opérationnel du BDT (budget ordinaire) s'est traduite par 239 mesures pour un niveau total d'exécution de 2,4 millions CHF (Tableau 1). Le niveau de mise en oeuvre des projets de coopération technique a représenté 9,4 millions USD pour 48 projets (Tableau 2)[[1]](#footnote-1).

**Tableau 1 – Mise en oeuvre du Plan opérationnel du BDT en 2017***(montants en milliers de francs suisses (CHF))*

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| *Région* | *Objectif 2* | | *Objectif 3* | | *Objectif 4* | | *Objectif 5* | | *TOTAL* | |
| *Nombre d'actions* | *Niveau de mise en oeuvre  (en milliers de CHF)* | *Nombre d'actions* | *Niveau de mise en oeuvre  (en milliers de CHF)* | *Nombre d'actions* | *Niveau de mise en oeuvre  (en milliers de CHF)* | *Nombre d'actions* | *Niveau de mise en oeuvre  (en milliers de CHF)* | *Nombre d'actions* | *Niveau de mise en oeuvre  (en milliers de CHF)* |
| **Afrique** | 25 | 331 | 10 | 124 | 13 | 142 |  |  | **48** | **597** |
| **Amériques** | 14 | 238 | 4 | 104 | 10 | 194 | 4 | 113 | **32** | **649** |
| **Etats arabes** | 12 | 188 | 8 | 56 | 8 | 56 | 4 | 69 | **32** | **369** |
| **Asie-Pacifique** | 23 | 207 | 7 | 81 | 7 | 63 | 3 | 20 | **40** | **371** |
| **CEI** | 6 | 75 | 5 | 64 | 8 | 92 |  |  | **19** | **231** |
| **Europe** | 10 | 118 | 3 | 46 | 3 | 59 |  |  | **16** | **223** |
| **Total** | **90** | **1 157** | **37** | **475** | **49** | **606** | **11** | **202** | **187** | **2 440** |

**Tableau 2 – Mise en oeuvre des projets en 2017**

*(montants en milliers de dollars des Etats-Unis (USD))*

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| *Région* | Fonds d'affectation spéciale | | Fonds pour le développement des TIC | | Plan opérationnel | | PNUD | | TOTAL | |
| *Nombre de projets* | *Niveau de mise en oeuvre  (en milliers d'USD)* | *Nombre de projets* | *Niveau de mise en oeuvre  (en milliers d'USD)* | *Nombre de projets* | *Niveau de mise en oeuvre  (en milliers d'USD)* | *Nombre de projets* | *Niveau de mise en oeuvre  (en milliers d'USD)* | *Nombre de projets* | *Niveau de mise en oeuvre  (en milliers d'USD* |
| **Afrique** | 3 | 184 | 6 | 2 517 | 4 | 289 |  |  | **13** | **2 990** |
| **Amériques** | 8 | 3 766 |  |  | 3 | 28 |  |  | **11** | **3 794** |
| **Etats arabes** | 2 | 810 | 3 | 7 | 2 | 17 | 1 | 26 | **8** | **860** |
| **Asie-Pacifique** | 13 | 1 288 | 1 | 81 |  |  |  |  | **14** | **1 369** |
| **CEI** |  |  |  |  |  |  |  |  | **0** | **0** |
| **Europe** | 2 | 415 |  |  |  |  |  |  | **2** | **415** |
| **Total** | **28** | **6 463** | **10** | **2 605** | **9** | **334** | **1** | **26** | **48** | **9 428** |

## 2.4 Région Afrique

2.4.1 En 2017, dans la région Afrique, le BDT a mis en oeuvre des activités au titre de 13 projets de coopération technique pour un montant total de 3 millions CHF environ, en collaboration avec les Etats Membres. En outre, des activités concernant 48 actions ont été mises en oeuvre pour un montant de 597 000 CHF.

2.4.2 L'UIT a aidé l'Union africaine des télécommunications (UAT) à organiser les réunions préparatoires visant à définir des positions africaines communes en vue de la CMDT et de la CMR. L'UIT a facilité l'harmonisation des politiques et des cadres réglementaires dans la région, en ce qui concerne la généralisation du large bande, les dispositifs mobiles au service de la cybersanté et la mise en place de points d'échange Internet (IXP) régionaux et sous-régionaux pour réduire les coûts du trafic. Une assistance a été apportée aux pays de la région dans de nombreux domaines, concernant notamment les modèles de plans nationaux sur le large bande, l'élaboration de politiques en matière d'économie numérique, ou encore la mise au point de stratégies et de plans stratégiques institutionnels pour les institutions.

2.4.3 Un certain nombre de projets sont en cours dans des domaines tels que la réforme institutionnelle, la télémédecine, le large bande hertzien, la formation des juges, la mise en place et le renforcement d'équipes CIRT, ainsi que les programmes de santé sur mobile au service de la lutte contre le diabète et le cancer du col de l'utérus. Plusieurs ateliers et forums régionaux ont été organisés en 2017 dans la région concernant notamment la conformité et l'interopérabilité, le protocole IPv6, la cybersécurité et les cyberexercices, l'Internet des objets, les aspects économiques et financiers des TIC, la qualité de service et la qualité d'expérience, l'itinérance internationale, ainsi que l'accessibilité des TIC et l'inclusion numérique. Plusieurs ateliers ont été organisés à l'échelle nationale sur des sujets tels que la gestion du spectre, les mesures et les indicateurs des TIC, la gestion des équipes CIRT, la formation des formateurs en matière de compétences en TIC, la protection en ligne des enfants, l'examen du niveau de maturité et les stratégies en matière de cybersécurité, les plans de gestion de crise, la formation des juges, ainsi que la qualité de service et la qualité d'expérience.

## 2.5 Région Amériques

2.5.1 En 2017, dans la région Amériques, le BDT a mis en oeuvre des activités au titre de 11 projets de coopération technique pour un montant total de 3,8 millions CHF environ, en collaboration avec des Etats Membres. En outre, des activités relatives à 32 mesures ont été mises en oeuvre pour un montant de 649 000 CHF.

2.5.2 Différents pays de la région ont reçu une assistance et un soutien directs dans des domaines tels que, notamment, la politique générale et le cadre réglementaire concernant la gestion des déchets d'équipements électriques et électroniques, la mise en place de plans nationaux sur les TIC, l'élaboration de lignes directrices pour le passage de la radiodiffusion analogique à la radiodiffusion numérique, le déploiement d'infrastructures, ou encore la formation sur l'accessibilité du web. Plus de 150 personnes issues de populations autochtones de 16 pays ont bénéficié d'une formation en ligne sur les outils de communication innovants pour l'inclusion et le renforcement des populations autochtones.

2.5.3 Plusieurs ateliers et forums régionaux sur la conformité et l'interopérabilité, la gouvernance de l'Internet, le harcèlement en ligne, l'accessibilité des TIC et l'inclusion numérique, la cybersécurité et les cyberexercices, les télécommunications d'urgence et l'Internet des objets ont été organisés en 2017 dans la région Amériques. Par le biais de l'Académie de l'UIT, plusieurs formations en ligne ont été proposées sur des questions pertinentes telles que, notamment, le spectre radioélectrique, le rôle des TIC dans les villes intelligentes et durables, les réseaux à fibre optique et les réseaux de prochaine génération, ou encore la réglementation du spectre et des services de télécommunication. Un projet pilote sur la mise en place d'un réseau régional alternatif pour les télécommunications d'urgence a été mis au point dans la région Amérique grâce aux efforts conjoints de l'UIT, de la CITEL et de la COMTELCA. Une étude d'évaluation relative à la conformité et à l'interopérabilité a été réalisée dans l'objectif principal d'élaborer des propositions concernant des solutions possibles pour améliorer les performances de la région en matière de conformité et d'interopérabilité.

2.6 Région des Etats arabes

2.6.1 En 2017, dans la région des Etats arabes, le BDT a mis en oeuvre des activités au titre de huit projets de coopération technique pour un montant total de 860 000 CHF, en collaboration avec les Etats Membres. En outre, des activités relatives à 32 mesures ont été mises en oeuvre pour un montant de 369 000 CHF.

2.6.2 Par le biais du réseau des centres d'excellence de l'UIT dans les Etats arabes, dix formations sur le renforcement des capacités ont été mises en oeuvre concernant différents aspects des applications et des services TIC, dont plus de 250 participants ont pu bénéficier. Un accord de coopération a été signé avec la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) représentée par le projet relatif à la promotion de l'emploi, en vue de l'organisation de manifestations liées à la Journée des jeunes filles dans le secteur des TIC jusqu'en 2019. Une assistance a été apportée au Réseau arabe des technoparcs et pépinières d'entreprise (ARTECNET), et une étude a été réalisée au sujet du développement des réseaux large bande et des points IXP.

2.6.3 Des activités de renforcement des capacités ont été organisées dans la région des Etats arabes concernant l'Internet des objets, le développement des villes intelligentes, les TIC et les changements climatiques, et les TIC pour la gestion des catastrophes. Une assistance directe a été apportée à la Palestine, à la Somalie et au Soudan concernant la portabilité des numéros mobiles, le plan de numérotage national et les systèmes d'évaluation, respectivement. Par ailleurs, une assistance en matière de renforcement des capacités a été apportée à certains pays dans le domaine de la gestion du spectre et de la coordination des fréquences. On a continué de déployer des efforts en ce qui concerne la cybersécurité dans le cadre d'un sommet et de cyberexercices régionaux annuels, ainsi que par le biais d'activités en matière de protection en ligne des enfants. On a encouragé l'accessibilité des TIC au niveau régional par le biais de l'organisation d'une semaine régionale consacrée à l'accessibilité des TIC.

## 2.7 Région Asie-Pacifique

2.7.1 En 2017, dans la région Asie-Pacifique, le BDT a mis en oeuvre des activités au titre de 14 projets de coopération technique pour un montant total de 1,4 million CHF environ, en collaboration avec les Etats Membres. En outre, des activités relatives à 40 mesures ont été mises en oeuvre pour un montant de 371 000 CHF.

2.7.2 La priorité a été accordée au renforcement des capacités et à la fourniture d'une assistance spécialisée dans les domaines suivants: gestion du spectre et élaboration de plans, de politiques et de cadres réglementaires en matière de contrôle du spectre, cybersécurité et protection en ligne des enfants, large bande, conformité, interopérabilité et homologations, radiodiffusion, applications TIC, octroi de licences postconvergence, qualité de service, indicateurs et statistiques relatifs aux TIC, Internet des objets, échange Internet, interconnexion des réseaux de fourniture de contenus et application du protocole IPv6, les TIC en faveur de l'innovation et l'entrepreneuriat, les TIC en faveur de l'autonomisation des femmes, cybergouvernance, villes intelligentes et durables, cyberagriculture. D'autres formes d'assistance technique et en matière de réglementation ont également été proposées.

2.7.3 Dans le domaine de la formation, on a continué de mettre l'accent, entre autres, sur les technologies intelligentes et durables, les cyberapplications, l'informatique en nuage, la sécurité de l'infrastructure IPv6 et le passage à ce protocole, les points d'échange Internet, la cybersécurité et la protection en ligne des enfants, les indicateurs et statistiques relatifs aux TIC, les technologies large bande et les feuilles de route dans ce domaine, la conformité et l'interopérabilité, l'Internet des objets, les aspects économiques du spectre, les outils de surveillance et d'automatisation (système SMS4DC ), la préparation des conférences internationales, l'élaboration de cyberstratégies (agriculture, santé, services postaux, télécommunications), la modélisation des coûts pour la vente en gros et en détail ainsi que pour les réseaux mobiles, et la radiodiffusion.

2.8 Région de la CEI

2.8.1 En 2017, le BDT a mis en oeuvre des activités relatives à 19 mesures pour un montant de 231 000 CHF.

2.8.2 Les cinq initiatives régionales adoptées par la CMDT-14 ont été mises en oeuvre. En 2017, dans la région de la CEI, les initiatives régionales ont notamment produit les principaux résultats suivants: création d'un Centre d'accès et de formation à l'Internet destiné aux personnes malentendantes à Vitebsk (République du Bélarus), offrant cinq postes de travail, et mise en place d'un logiciel aidant à choisir la solution la plus réaliste en matière de déploiement du large bande dans toutes les villes et les communautés de la CEI et en Géorgie (<https://broadbandcalculator.online>).

2.8.3 A la suite de la demande de membres de l'UIT issus de la région de la CEI, en 2017, les activités de renforcement des capacités et les débats menés au niveau régional ont notamment porté sur l'innovation, la gestion du spectre et la radiodiffusion, les villes intelligentes et durables, les réseaux futurs, l'Internet des objets, les services financiers numériques, les questions de politique et de réglementation, ainsi que sur la cybersécurité. Tout au long de l'année, 18 manifestations régionales ont été organisées et se sont déroulées en présence de 1 170 participants issus de plus de 30 pays au total. Une assistance technique a été apportée pour répondre aux demandes des Etats Membres de l'UIT dans la région dans les domaines suivants, notamment: formation des professeurs d'informatique en zone rurale, amélioration des installations d'enseignement à distance pour le renforcement des capacités, recherche concernant les bonnes pratiques en matière de réglementation, et évaluation spécialisée de la méthodologie de tarification du large bande.

## 2.9 Région Europe

2.9.1 En 2017, dans la région Europe, le BDT a mis en oeuvre des activités au titre de deux projets de coopération technique, pour un montant total de 415 000 CHF, en collaboration avec les Etats Membres. En outre, des activités relatives à 16 mesures ont été mises en oeuvre pour un montant de 223 000 CHF.

2.9.2 Les initiatives visant à renforcer le mécanisme de mise en oeuvre pour la région se sont poursuivies, notamment par le biais d'une coordination des activités avec différentes organisations concernées de la région, comme la Conférence européenne des administrations des postes et des télécommunications (CEPT), l'Union européenne (UE), la Commission européenne, le Bureau européen des communications (ECO), l'Agence européenne chargée de la sécurité des réseaux et de l'information (ENISA), le Conseil de coopération régionale (RCC), le Centre international pour la promotion des entreprises (ICPE) et des entités du système des Nations Unies, notamment la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE/ONU), le Groupe régional des Nations Unies pour le développement, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), ainsi que des équipes de pays des Nations Unies. Tout au long de l'année, plus de 21 ateliers, séminaires et réunions de groupe d'experts consacrés à la radiodiffusion, au large bande, à l'accessibilité, à la cybersécurité, à l'innovation, aux TIC en lien avec l'énergie et l'intensité des champs électromagnétiques dans le contexte du déploiement de la 5G, et au renforcement des capacités humaines ont été organisés et ont attiré au total plus de 2 100 participants de plus de 35 pays. Parallèlement, plus de 400 professionnels ont eu une opportunité de renforcer leurs capacités humaines en suivant l'une des 25 formations dispensées par le réseau européen de Centres d'excellence (CoE).

2.9.3 L'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, le Monténégro, Chypre, la Pologne, l'ex-République yougoslave de Macédoine et la Serbie ont reçu une assistance dans les domaines de l'innovation, de la radiodiffusion, du large bande, de la cybersécurité et des applications TIC, ainsi que concernant l'élaboration de profils d'innovation numérique. Plus de dix publications et rapports ont été rédigés. Une nouvelle approche visant à offrir de manière efficace, au niveau national, des formations sur l'accessibilité destinées aux cadres, a été mise au point dans deux pays, en collaboration avec les équipes des Nations Unies présentes sur place; elle sera reproduite dans d'autres pays de la région Europe. La collaboration avec la Commission européenne et avec le Conseil de coopération régionale a été renforcée en vue de faire progresser l'intégration numérique des pays de l'ouest de la région des Balkans.

2.10 La septième Conférence mondiale de développement des télécommunications (CMDT-17) de l'UIT, qui s'est tenue à Buenos Aires (Argentine) du 9 au 20 octobre 2017 sur le thème "Les TIC au service des Objectifs de développement durable (ICT④SDGs)" a adopté la Déclaration de Buenos Aires, la contribution de l'UIT-D au Plan stratégique de l'UIT et le Plan d'action de Buenos Aires, et notamment cinq initiatives régionales par région pour chacune des six régions.

# 3 Contributions aux travaux des autres Secteurs et du Secrétariat général

3.1 Les bureaux régionaux et les bureaux de zone ont contribué à la mise en oeuvre des plans stratégique et opérationnel de l'UIT-R, de l'UIT-T et du Secrétariat général, comme indiqué ci‑après:

3.2 UIT-R

3.2.1 Afin d'informer les membres de l'UIT et de leur prêter une assistance, en particulier dans les pays en développement, sur des questions se rapportant aux radiocommunications, le BDT et le BR ont continué d'organiser un certain nombre d'ateliers, de séminaires, de réunions et d'activités de renforcement des capacités dans le domaine du spectre des fréquences radioélectriques avec l'appui des bureaux régionaux et en coopération avec les organisations internationales et les autorités nationales concernées. Parmi les manifestations organisées à cet égard en 2017, on peut notamment citer les suivantes:

• Quatre séminaires régionaux des radiocommunications (RRS), à Nairobi (Kenya), Lima (Pérou), Phnom Penh (Cambodge) et Mascate (Oman); ces quatre séminaires se sont déroulés en présence de 450 participants issus de 80 pays des régions concernées.

• Deux réunions de coordination des fréquences de l'UIT concernant l'utilisation des bandes d'ondes métriques (174-216 MHz) et décimétriques (470-806 MHz), à Managua (Nicaragua), du 8 au 10 mars, et à Guatemala (Guatemala), du 28 août au 1er septembre, respectivement.

• Deux colloques internationaux sur les satellites, à Bariloche (Argentine), du 29 au 31 mai et à Bangkok (Thaïlande), du 30 août au 1er septembre, respectivement.

• Deuxième séminaire UIT/OMM sur le thème "Utilisation du spectre radioélectrique pour la météorologie: surveillance et prévisions concernant le climat, le temps et l'eau", à Genève (Suisse), les 23 et 24 octobre.

• 5ème Congrès des télécommunications latino-américain, à Cartagena (Colombie), du 20 au 23 juin.

• 7ème Congrès international sur le spectre et atelier de l'UIT sur la coordination des fréquences à Bogota (Colombie), du 5 au 8 septembre.

3.2.2 Ces manifestations ont contribué au renforcement des capacités humaines en ce qui concerne l'utilisation du spectre des fréquences radioélectriques et des orbites de satellite, et encouragé l'application des dispositions du Règlement des radiocommunications de l'UIT.

3.2.3 En outre, plusieurs pays, y compris le Bhoutan, la Thaïlande, le Cambodge, le Sénégal, El Salvador et le Pérou, ont bénéficié, à leur demande, d'une assistance directe pour leurs activités de gestion nationale du spectre et la gestion à long terme des fréquences pour le large bande mobile, ainsi que pour le passage à la radiodiffusion numérique et l'attribution des fréquences du dividende numérique.

## 3.3 UIT-T

3.3.1 Les Groupes régionaux rattachés aux commissions d'études de l'UIT-T se sont révélés être des mécanismes efficaces pour contribuer à la réduction de l'écart en matière de normalisation, dans la mesure où ils encouragent une participation effective aux travaux des commissions d'études de l'UIT-T et permettent d'accroître le nombre et d'améliorer la qualité des contributions émanant des pays en développement qui pourraient au bout du compte aboutir à des normes. L'UIT-T compte 23 groupes régionaux, dont huit pour l'Afrique, quatre pour les Amériques, cinq pour la région des Etats arabes, deux pour l'Asie et l'Océanie et trois pour l'Europe de l'Est, l'Asie centrale et la Transcaucasie (EECAT) sont en activité.

3.3.2 Dans le cadre du programme de réduction de l'écart en matière de normalisation, quatre forums sur la normalisation ont été organisés pour des pays en développement en 2017. Ils ont porté sur un large éventail de thèmes, notamment les aspects opérationnels, les questions d'économie et de politique générale, l'Internet des objets, l'intelligence artificielle et la cybersécurité, ainsi que des ateliers didactiques sur les méthodes de travail de l'UIT-T.

3.3.3 Depuis les années 1990, le BDT et le TSB organisent conjointement des Forums régionaux économiques et financiers qui se tiennent immédiatement avant ou après les réunions des groupes régionaux de la CE 3. Chaque année, quatre séries de réunions de ce type sont organisées dans quatre régions (Afrique, Asie-Océanie, Etats arabes, et Amérique latine et Caraïbes).

3.3.4. Les formations pratiques sur le renforcement des capacités organisées par la CE 3 de l'UIT-T depuis le début de 2014, dont le succès ne s'est pas démenti, ont été élargies à d'autres commissions d'études et aux groupes régionaux qui s'y rattachent (en 2017, trois sessions ont été organisées dans les régions, et sept à Genève). Les sessions de formation pratique sur la réduction de l'écart en matière de normalisation ont visé à aider les pays en développement à acquérir les compétences et les capacités nécessaires pour prendre part au processus de normalisation internationale et élaborer des contributions pour les réunions. Ces sessions ont été axées sur le développement des compétences pratiques afin d'optimiser l'efficacité de la participation des pays en développement au processus de normalisation de l'UIT‑T, et ont couvert différents thèmes, notamment les stratégies relatives à la participation aux travaux des commissions d'études, l'élaboration des contributions, la présentation des propositions, les méthodes de travail collaboratives et les moyens d'obtenir un soutien ou de parvenir à un consensus.

3.3.5 Afin de poursuivre et de renforcer la coordination entre les bureaux régionaux et les travaux de l'UIT-T, des communications conférence ont été programmées à intervalles réguliers entre les Directeurs des bureaux régionaux et le Directeur du TSB assisté de son équipe de direction. En outre, les résumés analytiques des réunions des onze commissions d'études de l'UIT-T, qui mentionnent notamment la participation de chaque région, sont transmis aux Directeurs des bureaux régionaux.

3.4 Secrétariat général

3.4.1 Dans le cadre de la mise en oeuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, qui reconnaît le rôle important des TIC en tant que vecteurs essentiels pour promouvoir la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD) convenus à l'échelle mondiale, la coopération des bureaux régionaux et des bureaux de zone de l'UIT avec les organisations régionales concernées et d'autres organisations internationales s'occupant de développement et de questions financières, continuera d'être renforcée. Le rôle de l'UIT, en sa qualité de membre du système de développement des Nations Unies et en tant que contributeur financier au système des coordonnateurs résidents du système des Nations Unies, pour faire en sorte que le rôle de catalyseur des TIC soit dûment pris en considération dans le Plan‑cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) et dans les documents équivalents ainsi que dans les stratégies visant à réduire la pauvreté, sera également renforcé.

3.4.2 A sa session de 2016, le Conseil a décidé d'utiliser le cadre du SMSI comme base pour la contribution que l'UIT apporte à la réalisation du Programme 2030, dans le cadre du mandat de l'Union et dans les limites des ressources allouées dans le plan financier et le budget biennal, compte tenu du Tableau de correspondance SMSI-ODD élaboré par les institutions des Nations Unies. En vue de renforcer la mise en oeuvre des résultats du SMSI au niveau régional, les bureaux régionaux et les bureaux de zone de l'UIT sont encouragés à renforcer la coordination et la collaboration au niveau régional (avec l'aide de l'équipe en charge du SMSI) avec les commissions économiques régionales des Nations Unies et le Groupe régional des Nations Unies pour le développement, ainsi qu'avec toutes les institutions du système des Nations Unies (en particulier celles qui jouent le rôle de coordonnateur pour les grandes orientations du SMSI) et les autres organisations régionales concernées, en particulier dans le domaine des télécommunications/TIC, en vue d'aligner le processus du SMSI et celui des ODD ainsi que leur mise en oeuvre, conformément à la Résolution 70/125 de l'Assemblée générale des Nations Unies, de nouer des partenariats pour la mise en oeuvre de projets interinstitutions et multi-parties prenantes, de faire progresser la mise en oeuvre des grandes orientations du SMSI et d'accélérer la réalisation des ODD, et de renforcer les contributions régionales au Forum du SMSI, au concours pour l'attribution des prix du SMSI et à l'inventaire des activités du SMSI.

# 4 Structure et effectifs

4.1 Les Annexes 5 et 6 du [Document C18/INF/6](https://www.itu.int/md/S18-CL-INF-0006/en) indiquent la répartition, fin 2017, des effectifs des bureaux régionaux et des bureaux de zone par grade, par région et par bureau. La structure du BDT continue d'offrir une base solide pour instaurer une relation horizontale entre le siège et les bureaux hors siège aux fins de l'exécution des projets. La structure des différents bureaux régionaux et bureaux de zone ainsi que leurs effectifs tiennent compte, d'une part, des recommandations du Corps commun d'inspection des Nations Unies relatives aux moyens d'améliorer la présence régionale de l'UIT et, d'autre part, de la nécessité de mieux répondre aux attentes des membres.

4.2 Les directeurs des bureaux régionaux rendent compte directement au Directeur du BDT. Ils sont membres du Comité de gestion du BDT (ManCom) et, en cette qualité, participent donc directement aux discussions sur les grandes questions de stratégie et de politique qui ont une incidence sur le fonctionnement du BDT, notamment l'établissement du budget et l'attribution des ressources.

4.3 On a continué à renforcer les capacités des bureaux régionaux et des bureaux de zone dans des domaines de spécialisation très poussés, en recrutant des experts techniques associés et un personnel d'appui au titre des initiatives et des projets régionaux, en s'appuyant sur des réseaux d'experts très spécialisés.

4.4 Des efforts sont actuellement déployés pour encourager les Etats Membres à réfléchir à la possibilité de détacher des experts dans les bureaux régionaux et les bureaux de zone de l'UIT, notamment dans le cadre du Programme des administrateurs auxiliaires (JPO) et du Programme des Volontaires des Nations Unies (UNV).

# 5 Activités d'appui à l'autonomisation des bureaux régionaux et des bureaux de zone

5.1 Comme indiqué dans le Document C17/25 soumis au Conseil à sa session de 2017, les lignes directrices sur la gestion de la trésorerie et les questions financières ont été élaborées à l'intention des bureaux régionaux/de zone et leur ont été transmises, comme recommandé par l'auditeur interne.

5.2 Les directeurs des bureaux régionaux continuent de se voir attribuer de nouveaux pouvoirs, couvrant non seulement les projets, mais aussi la mise en oeuvre du plan opérationnel et des initiatives régionales, à savoir:

• signature de projets et d'accords de coopération dont le budget n'excède pas 150 000 USD;

• assistance ad hoc pour les nouvelles mesures; et

• plan opérationnel pour l'attribution et la gestion du budget.

5.3 Un certain nombre de processus ont été améliorés et automatisés et sont désormais accessibles aux bureaux régionaux et aux bureaux de zone par l'intermédiaire d'un portail web spécialisé, notamment le recrutement d'experts, les demandes de voyage, les demandes relatives à l'engagement de dépenses, le système du plan d'action/opérationnel (planification, surveillance, suivi), la gestion des relations avec les fournisseurs et la coordination des manifestations.

5.4 L'accès aux méthodes de travail a été encore amélioré – notamment par le biais d'outils nécessaires à la planification des mesures/projets, au suivi et à l'établissement des rapports – de même que le système du plan opérationnel (OPS). Des efforts importants ont été déployés pour réduire au minimum les coûts induits par l'utilisation des moyens informatiques lors des six Réunions préparatoires régionales. Pour ces réunions, la réévaluation des exigences opérationnelles et des besoins en termes d'infrastructures a entraîné une réduction drastique du nombre d'équipements envoyés sur place, et l'appui informatique a été assuré à distance par le BDT, depuis le siège de l'UIT, à Genève.

5.5 La connectivité et les équipements informatiques des bureaux régionaux et des bureaux de zone ont été sensiblement améliorés. Une nouvelle spécification approuvée par le BDT relative aux équipements informatiques et à leur cycle de vie, qui accorde la priorité aux besoins des bureaux hors siège tout en servant les intérêts du BDT dans son ensemble, a pris effet en 2017. Compte tenu du fait que certains équipements assurant la connectivité dans les bureaux régionaux arrivent en fin de vie, de nouveaux équipements ont été achetés et installés en 2017, en remplacement de plusieurs systèmes dans l'ensemble les bureaux régionaux. Cela permet d'optimiser l'efficacité des flux de données, d'étendre la connectivité de la VoIP entre les bureaux régionaux et d'améliorer la disponibilité du service dans le bureau d'Addis-Abeba. Le BDT a continué de piloter sa validation de concept avec le fabricant des terminaux de conférence en vue d'étendre l'utilisation de son système de visioconférence interne existant aux utilisateurs externes sans porter atteinte ni à la sécurité, ni à l'efficacité. Ce nouvel élément sera acheté et installé dans les bâtiments du siège de l'UIT en 2018.

5.6 Les bureaux régionaux et les bureaux de zone sont tenus dûment informés de toutes les lettres circulaires et autres courriers concernant leurs régions respectives envoyés par le secrétariat, afin de garantir un suivi adapté selon les besoins.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

1. Les chiffres financiers pour l'année 2017 sont provisoires jusqu'à la clôture définitive des comptes. Les chiffres relatifs à la mise en oeuvre correspondent à des fonds engagés pour la mise en oeuvre de mesures ou de projets. [↑](#footnote-ref-1)